



Communes forestières

Ariège

Forêts locales, intérêt général

Barème de cotisation 2026



ADHÉSION AUTONOME

Communes, intercommunalités et autres organismes publics peuvent adhérer directement de manière autonome. Dans ce cas, elles règlent une cotisation indexée sur leur population.

Barème indexé sur la population de la collectivité	
Tranche de population	Montant de cotisation
0 à 200	110 €
201 à 500	144 €
501 à 1 000	166 €
1 001 à 3 000	221 €
3 001 à 5 000	276 €
5 001 à 10 000	353 €
10 001 à 20 000	551 €
Plus de 20 000	1 103 €

Barème fixe non indexé sur la population	
Type d'organisme	Montant de cotisation
PNR, syndicat...	662 €
Conseil départemental	2 205 €



ADHÉSION GROUPEE

Les communes peuvent adhérer collectivement via leur intercommunalité. Dans ce cas, seul l'EPCI remplit le bulletin d'adhésion. Il règle une cotisation correspondant à la somme des cotisations de toutes les communes membres (indexées sur leur population), diminuée de 15 % de remise. L'EPCI et l'ensemble des communes qui le composent sont alors adhérents à part entière.

Exemple :

L'EPCI X regroupe 8 communes :
– 4 communes de moins de 200 habitants,
– 3 communes de 3 501 à 5 000 habitants,
– 1 commune de 18 000 habitants.

L'EPCI ne souhaite pas s'abonner à la revue nationale.

Sa cotisation est calculée comme suit :

$4 \times 110 \text{ €} + 3 \times 276 \text{ €} + 1 \times 551 \text{ €} = 1 819 \text{ €}$

Après réduction de 15 %, la cotisation de l'EPCI s'élève à 1 546,15 €.

L'adhésion de l'EPCI permet à l'ensemble des 9 collectivités (EPCI + communes) d'être membres à part entière.



OPTION REVUE NATIONALE

L'adhérent peut s'abonner à la revue nationale éditée par Communes forestières France (+ 35€)

EN BREF

L'association des Communes forestières d'Ariège est une association loi 1901 qui oeuvre pour les communes et collectivités au service de l'intérêt général.

Elle accompagne les élus et collectivités de son territoire dans la prise en compte des enjeux liés à la forêt et au bois.

L'association bénéficie de la force d'un réseau structuré à l'échelle départementale, régionale, de massif et nationale, mobilisé pour accompagner collectivités et élus locaux.

Association à la fois politique et technique, elle s'appuie sur l'engagement de ses élus et sur l'expertise de son équipe pour contribuer à la gestion durable des forêts, à la valorisation du bois et au développement territorial de la filière forêt-bois dans le département.

Toutes les collectivités concernées par les usages, les bénéfices et les enjeux de la forêt peuvent y adhérer — qu'elles soient propriétaires de forêt, ou non.



Communes forestières

Ariège

Forêts locales, intérêt général

Bulletin d'adhésion 2026



LA COLLECTIVITÉ / L'ORGANISME

NOM :

E-MAIL :

SIRET :

CODE SERVICE (SI CONCERNÉ) :

N° ACTE ENGAGEMENT (SI CONCERNÉ) :



LA COLLECTIVITÉ / L'ORGANISME DÉCLARE

ADHÉRER aux Communes forestières d'Ariège

S'ENGAGER à respecter les statuts de l'association notamment en réglant sa cotisation annuelle

	Maire / Président / Représentant	Élu référent	Agent référent
Prénom NOM			
Fonction / mandat			
E-mail			



ADHÉSION

MONTANT DE LA COTISATION : €

FAIT À : LE : 2026

Bulletin d'adhésion à renvoyer scanné par mail à l'adresse ariego@communesforestieres.org

cachet et signature

NOS ADHÉRENTS

+ de 985
collectivités adhérentes
en Occitanie

dont + de 75
collectivités ariégeoises

Albies, Aleu, Alos, Alzen, Argein, Arignac, Arrout, Arvigna, Ascou, Aulos-Sinsat, Ax-Les-Thermes, Belesta, Biert, Bordes-Uchentein, Boussenac, Burret, Camarade, Castelnaud-Durban, Cazavet, Cerizols, Clermont, Couflens, Dun, Durban-Sur-Arize, Erce, Erp, Esplas-De-Serou, Eycheil, Ferrieres-Sur-Ariege, Freychenet, Genat, La Bastide De Serou, Lacave, Lacourt, Lapege, Le Mas D'Azil, Lescure, Luzenac, Malleon, Manses, Montagne, Montesquieu Avantes, Montferrier, Montgauch, Montjoie-En-Couserans, Moulis, Oust, Pailhes, Pech, Prat Bonrepaux, Prayols, Rieucros, Rimont, Riverenert, Roquefort-Les-Cascades, Saint-Felix-De-Rieutord, Saint-Lizier, Saint-Paul-De-Jarrat, Sainte-Croix-Volvestre, Saurat, Serres-Sur-Arget, Siguer, Soueix-Rogalle, Soulan, Tarascon-Sur-Ariege, Tourtouse, Unac, Val-De-Sos, Villeneuve D'olmes, Vira, CC Couserans-Pyrénées, CC Du Pays De Tarascon, SMGF Artillac, Syndicat De La Haute-Arize, Syndicat Forestier Et Pastoral Arp Et Coubla, PNR Pyrénées-Ariégeoises

Communes forestières d'Ariège

Mairie de Montferrier
09300 MONTFERRIER

04 11 75 85 17
ariego@communesforestieres.org

f • in • v
communesforestieres-occitanie.org